



Liminaire CGT au CDAS-93 du 17/02/2023

M le Président du CDAS

Ce Comité Départemental d'Action Social se tient le lendemain de la 5^e journée de manifestation interprofessionnelle contre le dernier projet de réforme des retraites. Les fonctionnaires, parmi les autres travailleurs, se battent pour leur avenir par tous les moyens à leur disposition. Cette instance paritaire, n'y fait pas exception. Nous tenons à rappeler que les fonctionnaires, par le biais de leurs représentants, y ont un rôle décisionnaire. L'obligation de répondre aux prestataires une semaine seulement après la date originelle du CDAS peut dénoter plusieurs choses : une volonté d'ultimatum quant à l'obligation de voter pour un spectacle sans possibilité de discussion autrement que pour la forme ; la considération que cette instance n'est qu'une chambre d'enregistrement où les représentants des agents viennent entériner un choix découlant d'un budget serré avec des conditions d'applications limitées ; ou simplement une mésestimation du temps d'échange possible et des aléas conjoncturels. Nous serons tout aussi vigilants concernant le CAL dont le budget n'est pas encore connu et dont les prévisions en termes de sorties ne sont que des prévisions. Lors du dernier CDAS nous avons souligné le caractère prévisionnel de cette programmation dont nous tenons à avoir le détail en cette fin de 1^{er} trimestre.

D'ores et déjà nous demandons une suspension d'audience après la présentation de la synthèse des échanges en groupe de travail du 2 février 2023. En effet, le choix du spectacle semble déjà difficile compte tenu de la position jusqu'ici maintenue par le secrétariat général : obliger les agents à poser une demi-journée de congé ou se créer un déficit horaire pour permettre à leurs enfants de bénéficier du spectacle ! Ce manque de reconnaissance ne saurait perdurer. Cette suspension permettra aux organisations syndicales d'échanger ensemble quant à la tenue d'une action intersyndicale.

Nous tenons à rappeler que le rôle de l'action sociale est de créer du bien-être au travail par des temps forts, mais aussi au quotidien. Ce bien-être passe notamment par une restauration variée et à un prix abordable, spécialement en ces périodes d'inflations et de tassement des salaires ! C'est pourquoi nous demandons aux autres syndicats de se joindre à nous pour l'émission d'un vœu tenant en ces termes : que le prix d'un repas en restauration collective soit de 2,60 € pour les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 534 et de 3,25 € pour les agents dont l'indice est supérieur ou égal à 535.